

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA
VILLE DE VILLE-MARIE

20 mars 2017

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 20 mars 2017, à 20 h 01, à laquelle étaient présents :

MM. Bernard Flebus, maire
Richard Cardinal, conseiller
Yves S. Bergeron, conseiller
M^{me} Julie Parent, conseillère

Étaient absents : M. Mario Lefebvre, conseiller
M. Richard Dessureault, conseiller

M. Michel Roy, conseiller, est absent en début de réunion, il prend part à la séance à 20 h 15.

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Bernard Flebus, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier, de la Ville de Ville-Marie.

68-03-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité du maire et des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant avec l'ajout des points : 11.1 à 11.4

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption procès-verbaux
 - 5.1 Procès-verbal du 7 mars 2017
6. Administration
 - 6.1 Approbation des comptes du mois de février 2017
 - 6.2 Demande d'aide financière – Projet retour à l'école
 - 6.3 Demande de location gratuite de la salle du conseil – Le Refuge pour animaux du Témiscamingue
 - 6.4 Demande d'aide financière – Bourses de fin d'année École Marcel-Raymond (EMR)
 - 6.5 Demande d'aide financière – Camp musical de l'Abitibi-Témiscamingue
7. Transport
 - 7.1 Mouvement de personnel – Poste de directeur des services techniques
8. Hygiène du milieu
 - 8.1 Dépôt des rapports annuels sur la gestion en eau potable 2014 et 2015

9. Urbanisme et développement du territoire
 - 9.1 Dérogation mineure – 10, rue Létourneau
 - 9.2 Renouvellement membre du comité consultatif d'urbanisme
10. Loisirs et culture
 - 10.1 Demande de commandite de la Société d'Histoire du Témiscamingue (SHT) – Plaques commémoratives
 - 10.2 Offres d'emploi – Été 2017
11. Divers
 - 11.1 Publicité aréna Frère Arthur-Bergeron
 - 11.2 Organisme Actia inc.
 - 11.3 Comité de vigie – Hôpital de Ville-Marie
 - 11.4 Location du restaurant de l'aréna Frère Arthur-Bergeron
12. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

69-03-17

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2017

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité du maire et des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2017 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

70-03-17

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2017

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité du maire et des conseillers présents :

QUE la liste des déboursés, pour la période du mois de février 2017, s'élevant à 86 776,39 \$, les salaires payés relativement à la même période s'élevant à 58 329,97 \$ ainsi que la liste des comptes à payer du mois de février 2017 s'élevant à 68 137,25 \$ soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

71-03-17

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET RETOUR À L'ÉCOLE

CONSIDÉRANT QUE la mission du Projet retour à l'école est d'offrir une aide financière pour l'achat de matériel scolaire sous forme de carte cadeau à chaque famille à faible revenu du Témiscamingue ayant des enfants au primaire ou au secondaire;

CONSIDÉRANT QUE leur action en 2017 est d'offrir une carte cadeau de 75 \$ par enfant;

CONSIDÉRANT que la Ville de Ville-Marie ne peut participer financièrement à toutes les demandes exprimées par les organismes.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité du maire et des conseillers présents :

DE NE PAS CONTRIBUER à la demande du Projet retour à l'école.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

72-03-17

DEMANDE DE LOCATION GRATUITE DE LA SALLE DU CONSEIL
– LE REFUGE POUR ANIMAUX DU TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT QUE Le Refuge pour animaux du Témiscamingue doit tenir son A.G.A en avril et qu'ils aimeraient avoir accès à la Salle du conseil gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE Le Refuge pour animaux du Témiscamingue est un organisme sans but lucratif (OSBL);

CONSIDÉRANT QUE l'organisme n'est pas un organisme reconnu par le règlement sur la tarification des services pouvant bénéficier d'une location gratuite de la salle du conseil.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité du maire et des conseillers présents :

D'ACCEPTER que Le Refuge pour animaux du Témiscamingue tienne son A.G.A en avril dans la salle du conseil, et ce, gratuitement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

73-03-17

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – BOURSES DE FIN D'ANNÉE
ÉCOLE MARCEL-RAYMOND (EMR)

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, la Ville de Ville-Marie apporte une généreuse contribution au gala reconnaissance de l'école Marcel-Raymond;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement des élèves est une richesse inestimable et qu'il est primordial de récompenser leurs efforts;

CONSIDÉRANT QUE l'école Marcel-Raymond espère compter la Ville de Ville-Marie parmi ses partenaires de prestige, favorisant ainsi l'atteinte d'un objectif important, soit de créer un milieu de vie qui encourage l'implication et la réussite éducative des jeunes;

CONSIDÉRANT QU'une participation de la Ville permettrait de recevoir une invitation lors de la soirée du Gala de juin et de pouvoir remettre personnellement la contribution financière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité du maire et des conseillers présents :

DE CONTRIBUER au gala reconnaissance de l'école Marcel-Raymond pour un montant de 300 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

74-03-17

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CAMP MUSICAL DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT QUE le Camp musical de l'Abitibi-Témiscamingue de la région a déjà cumulé quarante années d'expériences, de musique, de créativité et de compétences;

CONSIDÉRANT QU'avec le temps et à la vitesse que les technologies avancent, le Camp doit conserver cette richesse qu'est l'apprentissage de la musique à travers une expérience de groupe inestimable;

CONSIDÉRANT QUE cela représente quelques milliers d'enfants, quelques centaines d'enseignants compétents tous aussi passionnés les uns que les autres, à transmettre ce plaisir de la musique. Dans le but d'innover et de se dépasser;

CONSIDÉRANT QUE c'est dans cette optique que le Camp doit intégrer trois différents ateliers à leur programme 2017;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire le Camp demande une aide financière à la Ville de Ville-Marie qui servira à cet aspect pédagogique et une reconnaissance sera offerte lors de la conférence de presse de même qu'une remise de chèque avec photo;

CONSIDÉRANT QUE le montant remis est à la discrétion de la Ville de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT que la Ville ne peut participer financièrement à toutes les demandes exprimées par les organismes.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité du maire et des conseillers présents :

DE NE PAS CONTRIBUER à la demande d'aide financière du Camp musical de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Michel Roy, conseiller, prend part à la réunion, il est 20 h 15.

TRANSPORT

75-03-17

MOUVEMENT DE PERSONNEL – POSTE DE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT QUE pour combler le poste de directeur des services techniques, un appel de candidatures a été logé au journal le Reflet et avec Emploi Québec;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt des candidatures s'est terminé le 10 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines a procédé à l'évaluation des candidatures;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande la nomination de M. Steve Bélanger.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'embauche de M. Steve Bélanger au poste de directeur des services techniques selon les termes et conditions de la politique administrative des cadres.

QUE la date prévue de son entrée en poste soit le 3 avril 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HYGIÈNE DU MILIEU

76-03-17

DÉPÔT DES RAPPORTS ANNUELS SUR LA GESTION EN EAU POTABLE 2014 ET 2015

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Martin Lecompte, dépose les rapports annuels sur la gestion en eau potable 2014 et 2015, et ce, conformément à la loi sur le ministère des Affaires municipales et de de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

77-03-17

DÉROGATION MINEURE -10, RUE LÉTOURNEAU

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure n° 2017-01 pour la propriété située au 10, rue Létourneau (lot n° 3 099 591 au cadastre du Québec), à Ville-Marie est présentée en raison d'un élément de non-conformité par rapport à la réglementation d'urbanisme en vigueur, soit le règlement n° 458 de la Ville de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à corriger l'irrégularité suivante qui a été déclarée dans le certificat de localisation préparé par

M. Paul-André Tremblay, arpenteur-géomètre en date du 6 avril 2016, soit :

- Le garage qui a été ajouté à la maison et par le fait même en fait partie intégrante, ne devrait pas être à moins de six mètres (6,0m) de l'arrière ligne du lot. Il se situe présentement à des distances variant entre un mètre et cinquante-quatre centièmes (1,54m) et un mètre et quarante sept centièmes (1,47m) de cette limite en allant de l'ouest vers l'est.
- La remise qui est située plus au sud devrait se situer à au moins un mètre (1,0m) de la limite est du lot. Elle se situe présentement à des distances variant entre cinquante-cinq centièmes de mètre (0,55m) et cinquante-six centièmes de mètre (0,56m) de cette limite en allant du sud vers le nord.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Richard Cardinal conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en octroyant la dérogation mineure n° 2017-01 du 10, rue Létourneau (lot n° 3 099 591).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

78-03-17

RENOUVELLEMENT MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISE

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 8 du règlement n° 486, le conseil municipal peut renouveler le mandat d'un membre du comité consultatif d'urbanisme après deux ans de service;

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Trudel mentionne son intérêt à poursuivre son mandat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER M. Sylvain Trudel à titre de membre résident de la Ville de Ville-Marie au comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET CULTURE

79-03-17

DEMANDE DE COMMANDITE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU TÉMISCAMINGUE (SHT) – PLAQUES COMMÉMORATIVES

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Histoire du Témiscamingue sollicite le soutien financier de la Ville de Ville-Marie pour l'aider dans sa mission de protéger et de diffuser l'histoire de notre belle région;

CONSIDÉRANT QU'en 2016, la Ville a contribué à l'acquisition du buste du Frère-Moffet qui trône fièrement devant sa maison;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Histoire du Témiscamingue désire y placer une plaque commémorative rappelant le rôle du Frère-Moffet;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la ville, au sommet de la montagne « à Cardinal » se trouve une croix élevée vers 1941 par les frères de Saint-Gabriel pour protéger le village et ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cette croix surmonte la ville depuis ce temps et que le propriétaire actuel du terrain, M. Gaston Saucier ainsi que la Société d'histoire du Témiscamingue désirent y placer une plaque commémorative afin que les visiteurs connaissent un peu l'histoire de cette croix;

CONSIDÉRANT QUE ces deux projets sont évalués à un peu plus de deux mille dollars. La plaque sur le buste du Frère-Moffet serait en bronze et son coût est de 1 900 \$ plus l'installation et la plaque aux pieds de la croix serait en alucobest et coûte environ 50 \$ plus l'installation;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire du Témiscamingue demande aussi l'aide de la Commission culturelle de la MRC mais qu'ils ont besoin de celle de la Ville de Ville-Marie pour s'assurer que ce projet soit finalisé rapidement;

CONSIDÉRANT QUE le coût des deux plaques est d'environ 1 955 \$ incluant les taxes et que le coût peut varier si des modifications sont apportées aux textes;

CONSIDÉRANT QUE la Commission culturelle, si elle a l'approbation du ministère peut accorder un maximum de 75 % du projet moins 10 % que la Société d'Histoire doit investir;

CONSIDÉRANT QUE plus l'aide de la Ville est élevée, plus facilement le ministère approuvera le projet et la Société d'Histoire n'aurait pas à trouver d'autres partenaires financiers;

CONSIDÉRANT QUE si la Ville de Ville-Marie investit, par exemple 1 000 \$ plus les frais d'installations des plaques, le ministère, via la Commission culturelle approuverait le projet.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CONTRIBUER à la demande de la Société d'Histoire du Témiscamingue pour un montant de 1 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

80-03-17

OFFRES D'EMPLOI – ÉTÉ 2017

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie désire maintenir une qualité de service auprès de la population;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire la Ville de Ville-Marie doit procéder à l'embauche d'étudiants et de responsables pour la période estivale.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PUBLIER dans le journal Le Reflet les offres d'emploi disponible pour la saison estivale 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

M. Michel Roy, conseiller, mentionne son intérêt sur le sujet. Il quitte la réunion, il est 20 h 51.

81-03-17

PUBLICITÉ ARÉNA FRÈRE ARTHUR BERGERON

CONSIDÉRANT QUE le club de hockey junior A Les Pirates de Ville-Marie a logé une demande auprès de la Ville afin d'obtenir l'exclusivité quant à la gestion des bandes publicitaires, murs et zamboni de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE le club remettra une partie des revenus à la Ville;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente entre la Ville et le club est en cours de réalisation;

CONSIDÉRANT QUE le club désire obtenir l'aval du conseil municipal à ce sujet rapidement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette demande soit acceptée et qu'elle fasse partie de l'entente entre le club de hockey junior A Les Pirates de Ville-Marie et la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Michel Roy, conseiller, est de retour, il est 20 h 52.

82-03-17

ORGANISME ACTIA INC.

CONSIDÉRANT QUE l'organisme connaît une situation budgétaire précaire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme désire maintenir un certain niveau d'activité pour leur clientèle;

CONSIDÉRANT QU'une activité de jardinage serait grandement appréciée;

CONSIDÉRANT la possibilité d'installer des jardinets;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est minime.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les Travaux publics procèdent à la fabrication et à la livraison de quatre jardinets pour le printemps 2017 et de les remettre à l'organisme Actia inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

83-03-17

COMITÉ DE VIGIE – HÔPITAL DE VILLE-MARIE

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu avec le président-directeur général du Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, M. Jacques Boissonneault;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre diverses questions ont été posées;

CONSIDÉRANT QUE les questions qui ont retenu l'attention portaient sur la réalisation du projet d'agrandissement du Centre de santé de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT l'importance du projet pour l'ensemble de la population Témiscamienne;

CONSIDÉRANT QU'il y a été question des coupures de service qui arrivent fréquemment;

CONSIDÉRANT QUE M. Boissonneault n'a pas été en mesure de répondre précisément aux questions soulevées afin de rassurer les membres présents lors de la rencontre;

CONSIDÉRANT QUE M. Boissonneault s'est engagé à faire des suivis mensuels sur l'avancement du dossier;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de former un comité de surveillance.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE FORMER un comité de vigie qui verra à s'assurer du suivi du projet avec le ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

84-03-17

LOCATION DU RESTAURANT DE L'ARÉNA FRÈRE ARTHUR-BERGERON

CONSIDÉRANT QUE le présent contrat concernant la location du restaurant de l'aréna Frère Arthur-Bergeron prend échéance le 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphane Dupuis désire louer gratuitement le restaurant pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE le restaurateur actuel devra être avisé de quitter les lieux d'ici le 31 mars 2017.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE LOUER gratuitement le restaurant de l'aréna Frère Arthur-Bergeron à M. Stéphane Dupuis, pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

DE DEMANDER à l'administration municipale de procéder à la réalisation du contrat de location incluant les conditions inhérentes habituelles.

DE MANDATER le maire et le directeur général adjoint comme signataires du contrat de location.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

85-03-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bernard Flebus
Maire

Martin Lecompte
Directeur général
Secrétaire-trésorier